

DECISION 29/2025
Autorisant la signature d'un marché public

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-13 du 14 mai 2021 portant délégations de pouvoirs du conseil municipal au maire,

Vu le procès-verbal de la Commission marché du 15 décembre 2025,

Considérant la procédure de mise en concurrence relative aux assurances lancée le 15/09/2025

Considérant que 2 sociétés ont répondu à la consultation,

Considérant que la société PNAS propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 2 ;

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché n°2025_03 relatif à la réalisation de prestations d'assurances pour le lot 2 sur la responsabilité civile avec la société PNAS située 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois et pour un montant de 14 091,58 € TTC révisable annuellement.

Article 2 :

Le Directeur Général et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont inscrits au budget communal.

Article 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou notification.

Dans ces mêmes conditions, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse de l'administration. Le silence de cette dernière pendant deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5:

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Article 6:

Cette décision sera transmise en Préfecture et publiée par affichage numérique sur le site internet de la commune

Fait à Chevreuse, le 19 décembre 2025.



Le Maire,

Anne HÉRY - LE PALLEC